



## COMMUNE DE MARÇON

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :  
En exercice : 15  
Présents : 14  
Votants : 15

Le 7 mai 2026, le Conseil municipal de la Commune de Marçon s'est réuni Mairie sous la présidence de Jean-Yves RICHARD, Maire, suivant convocation transmise le mardi 28 avril 2026 par voie dématérialisée.

**En présence de :** CHEREAU Jean-Pierre, DAMIEN Sandrine, DE MALHERBE Raymond, DESSERT Jean-Claude, GAGNARD Sylvie, GENDRON Bernard, GOURIOU Véronique, GUILLE Laura, LEHOUX Guillaume, LEROY Audrey, LIGNEUL Christelle, NEVE Christopher, RICHARD Jean-Yves, TROTIN Pascal  
**Excusé ayant donné procuration :** SINNAEVE Emilie à CHEREAU Jean-Pierre

## 2026-043 - CANTINE LE CORBUSIER - WOGENSKY -

Vu la délibération n° 2023/040 en date du 28 avril 2023 décidant d'engager un projet de réhabilitation du restaurant scolaire Le Corbusier – Wogensky et de lancer un diagnostic sanitaire auprès d'un architecte du patrimoine ;

Vu l'étude Diagnostic du projet de réhabilitation du restaurant scolaire Le Corbusier – Wogensky, effectuée par Monsieur Léo CANY PARIS, architecte du Patrimoine, en novembre 2025,

Vu le montant estimatif des travaux de restauration générale de la cantine Wogensky/ Le Corbusier

## FICHE RECAPITULATIVE - ESTIMATIONS

LOTS	ESTIMATIONS HT		TOTAL HT	TOTAL TTC
	PHASE 1 Restauration du clos-et-couvert	PHASE 2 Restauration des intérieurs		
LOT N° 1 MAÇONNERIE	183 362,00 €	10 275,00 €	193 637,00 €	232 364,40 €
LOT N° 2 COUVERTURE	35 400,00 €		35 400,00 €	42 480,00 €
LOT N° 3 PEINTURE	11 303,40 €	34 342,30 €	45 645,70 €	54 774,84 €
LOT N° 4 MENUISERIE (avec option 'vitrage' = 50750,00€)	93 950,00 €	20 850,00 €	114 800,00 €	137 760,00 €
LOT N° 5 PLÂTRERIE		2 100,00 €	2 100,00 €	2 520,00 €
LOT N° 6 PLOMBERIE		17 750,00 €	17 750,00 €	21 300,00 €
LOT N° 7 ELECTRICITE		60 630,00 €	60 630,00 €	72 756,00 €
Aleas et imprévus (4,5%)	14 580,69 €	6 567,63 €	21 148,32 €	25 377,99 €
Maîtrise d'œuvre	33 750,00 €	14 870,21 €	48 620,21 €	58 344,25 €
<b>TOTAL H.T. =</b>	<b>372 346,09 €</b>	<b>167 385,13 €</b>	<b>539 731,23 €</b>	
TVA 20 % =	74 469,22 €	33 477,03 €		107 946,25 €
<b>TOTAL T.T.C. =</b>	<b>446 815,31 €</b>	<b>200 862,16 €</b>		<b>647 677,47 €</b>

M. Le Maire propose au vu du BP2026 :

- Engager, pour cette année la phase n°1 CLOS -ET-COUVERT, du projet de réhabilitation du restaurant scolaire Le Corbusier – Wogensky, **Avec l'option "vitrage"**, dont montant total estimatif s'élèverait à **357 765,40€ soit 429 318,48€**
- Approuver le plan de financement correspondant :

LIBELLE	MONTANT DEPENSES HT	MONTANT RECETTES
Dépenses	357 765,40€	
Recettes		
Subvention Ministère de la Culture 40 %		143 106,16 €
Subvention Région 20 %		71 553,08 €
Subvention Département 20 %		71 553,08 €
<b>Sous-total subventions</b>		<b>286 212,32€</b>
Commune 20%		71 553,08 €
<b>TOTAL</b>	<b>357 765,40 €</b>	<b>357 765,40€</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de :

- Engager le projet de réhabilitation de la phase n°1 - CLOs est couvert ( avec vitrage )
- Solliciter les subventions suivantes afin de financer cette étude :
  - Ministère de la Culture – taux 40 %
  - Région Pays de la Loire – taux 20 %
  - Département de la Sarthe – taux 20 %
- Autorise M le Maire à signer tout document afférant à ce projet
- Solliciter le Préfet pour obtenir l'autorisation de dépasser un taux de subventionnement supérieur à 80 %

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Nantes. À compter de l'affichage et de sa publication, Le tribunal administratif pourra être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Ce recours contentieux peut être précédé d'un recours gracieux adressé au maire dans les mêmes conditions de délai. En cas de recours gracieux préalable, le délai de recours contentieux est prorogé.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré le 7 mai 2026

Le président de séance,  
Jean-Yves RICHARD, Maire



Le secrétaire de séance

